



---

Municipalité de  
Sainte-Mélanie

---

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT No. 613-2021**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Règlement numéro 613-2021 abrogeant le règlement numéro 387-99 abrogeant les règlements numéros 145-82 et 343-97 et édictant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation extérieure de l'eau provenant d'un réseau municipal.**

CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

**DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-ET-UN.**

**Me François Alexandre Guay, L.L.M. Fisc.**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim

**Certificat de publication au verso**

---